

affaires n'ont pas une activité féconde, que la prospérité et la quiétude sont décroissantes, et que l'arbre du traité de commerce n'a pas encore de bons fruits. Qu'en résultera-t-il? L'avenir l'apprendra à ceux à qui l'avenir est réservé; mais, du moins, nous savons que ce qu'on fera désormais, sera fait en connaissance de cause; et il est à souhaiter que l'exemple de persévérance donné par les filateurs de colon ait des imitateurs.

Pour copie conforme : J. REDOLX.

MM. les Membres de la Chambre de Nancy ont adressé à M. le ministre du Commerce la lettre suivante; en réponse à une circulaire qui demandait leur opinion sur le traité de commerce avec la Turquie:

Monsieur le ministre, Dans sa séance de ce jour, la Chambre de commerce de Nancy a pris connaissance de la circulaire que vous lui avez fait l'honneur de lui adresser pour l'engager à vous signaler les modifications qui, au point de vue des intérêts commerciaux et industriels de notre ressort, devaient être introduites dans le traité de commerce avec la Turquie dont l'échéance est pro-

La Chambre par un mouvement spontané, a voulu, séance tenante, offrir à Votre Excellence l'expression de la vive satisfaction que lui fait éprouver ce premier acte de votre autorité, car elle le regarde comme un retour aux vrais principes, comme un retour d'après des promesses faites par l'Empereur, qui a exprimé hautement, à Nancy, sa volonté que les traités de commerce ne fussent faits qu'après une étude sérieuse et complète des observations des représentants des divers intérêts.

La Chambre va, sans retard, s'occuper de recueillir des renseignements sur le traité avec la Turquie. Votre Excellence, n'ignore pas que les relations commerciales avec ce pays n'ont point une grande importance, et que surtout les importations en marchandises fabriquées qui en proviennent ne peuvent avoir d'influence sur nos marchés, mais l'expression de notre reconnaissance n'en est pas moins vivante et sincère, car nous aimons à penser que Votre Excellence n'hésitera pas à agir de même en présence d'un traité dont l'échéance est aussi prochaine, dont l'importance est incomparable, et qui touche de la manière la plus directe et la plus dommageable à la plupart des grands intérêts industriels de la France. Nous avons nommé l'Angleterre.

L'apparition soudaine de ce traité fut accueillie par un anxiété étonnante; on ne pouvait y croire; puis bientôt son exécution souleva des plaintes qui s'aggravèrent au fur et à mesure des résultats qu'on put constater, et qui malheureusement, ne sont aujourd'hui que trop justifiées.

Loin de nous la pensée de solliciter le retour à un système prohibitif quelconque; nous sommes parfaitement convaincus que la facilité et la multiplicité des échanges doivent être pour les nations une source de prospérité. Mais il est indispensable que les termes de ces traités aient été préalablement bien étudiés, bien pondérés pour ne pas sacrifier les intérêts d'une des parties dans une lutte impossible à soutenir contre des rivalités plus avancées ou plus favorisées. Il est de toutes nécessités que ces traités soient étudiés en détail, avec minutie et surtout avec sincérité par des hommes pratiques, spéciaux, qui sachent parfaitement se rendre compte des moyens de produire, et non sous l'influence d'hommes de parti pris, et sous l'influence de théories ou de systèmes à mirage qui n'apportent le plus souvent avec eux que les déceptions ou les regrets.

Si l'on s'écarte de ces principes, on arrive promptement à des crises cruelles comme celles que nous traversons, et dont les conséquences pourraient devenir irréparables si le gouvernement ne laissait échapper l'occasion présente d'apporter au traité les modifications réclamées. Les plaintes et les souffrances s'aggravent, bon nombre d'établissements sont ébranlés, d'autres ont fermé ou sont à la veille de fermer. Voilà, Monsieur le ministre, la position qui nous a été faite par le traité.

Nous avons vu, avec une vive satisfaction, Monsieur le ministre, la confiance de l'Empereur vous appeler à ces hautes fonctions dont l'exercice ne peut avoir pour but que le développement et la prospérité des grands intérêts commerciaux et industriels du pays. Aussi, venons-nous sans arrière-pensée en appeler à votre dévouement et à votre haute appréciation de ces grands intérêts. Nous sommes convaincus qu'en acceptant pour la première fois le ministère du Commerce, vous y êtes entré sans engagement, sans parti pris, en gardant ainsi la parfaite liberté de votre haute intelligence et de votre dévouement.

Voilà, Monsieur le ministre, les motifs de notre satisfaction. Nous sommes convaincus que le remède aux souffrances de l'industrie est facile à apporter si on le veut fermement, et que le ministre qui attachera son nom à cette indispensable réparation se créera un titre ineffaçable à la reconnaissance du pays.

Pour vous mettre à même d'apprécier les souffrances de nos industriels, nous ne pouvons nous refuser de vous adresser la note que nous recevons des chefs de nos principaux établissements, hommes des plus honorables et tout à fait spéciaux. Cette note nous a paru mériter d'être mise sous vos yeux.

Nous apprenons à l'instant que le 4 est l'époque où la dénonciation du traité doit être faite. Cette lettre arrivera donc à temps entre les mains de Votre Excellence

pour lui faire connaître l'expression et l'urgence de nos besoins. Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le ministre, de Votre Excellence, les très-humbles serviteurs. — Le président. Elie-Baille.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, jeudi, 18 février.

C'est seulement aujourd'hui que les membres de la conférence ont dû se réunir pour tenir leur dernière séance, en enregistrant l'adhésion de la Grèce. Voici, d'après le *Mémorial diplomatique*, le sens de la réponse écrite apportée par le comte Walewski :

« Le cabinet grec déclare adhérer complètement à la déclaration de la conférence au point de vue juridique. »

« La note constate cependant que le ministre Zaimis a assumé une lourde responsabilité en acceptant la décision de la conférence; elle ajoute que le mécontentement est très-général en Grèce, et elle exprime l'espoir que l'Europe saura tenir compte au nouveau cabinet des efforts faits par lui pour maintenir la paix. »

Le cabinet grec a en même temps adressé aux agents helléniques à l'étranger une circulaire où il explique la conduite du gouvernement.

Le *Mémorial diplomatique*, fort au courant de ce qui se passe dans les diverses chancelleries, assure que M. de Beyens, ministre de Belgique, a remis à M. de La Valette une note signée par M. Vanderstichelen, ministre des affaires étrangères de Belgique, exposant que la loi sur les chemins de fer est « une mesure réclamée uniquement par les intérêts économiques de la Belgique et à laquelle tout motif politique demeure étranger. »

On peut du reste constater que, à part deux ou trois journaux qui conservent un ton belliqueux, ceux qui avaient d'abord considéré l'affaire des chemins belges comme un outrage à la France, se montrent à présent un peu plus conciliants. Les journaux de l'opposition affectent de ne pas s'en émouvoir. On est donc en droit d'espérer que cet incident n'aura pas de suites politiques, et que les timides en seront quittes pour la peur, les belliqueux pour leurs fanfaronnades.

La question viendra incidemment devant notre Corps législatif, et peut-être même sera-t-elle l'objet d'une demande d'interpellations.

Le *Journal officiel* publie ce matin la note adressée par M. le ministre de l'intérieur au préfet de police concernant les réunions publiques. Le gouvernement prouve qu'il veut tenir l'engagement pris par lui vis-à-vis de la majorité de la Chambre lors de sa réponse à l'interpellation du baron de Beuville. Le ministre rappelle les stipulations précises de la loi qui ordonne aux magistrats judiciaires assistant à une réunion publique de la dissoudre dans le cas où elle devient tumultueuse et dans le cas où un orateur s'écarter du sujet proposé. M. de Forcade prend soin d'établir une distinction entre ces réunions tapageuses, où des orateurs d'aventure exposent dans le plus triste langage les plus tristes théories, et ces réunions pacifiques où des hommes de talent et de renom exposent des idées élevées sur les mœurs et la littérature; il déclare que le gouvernement veut en agissant au besoin avec énergie sauvegarder la liberté nouvelle, qu'il en combattra les abus pour en assurer l'usage et le profit.

Je vous répéterai ce que je vous disais, il y a quelques jours : les scandales de nos modernes clubs auront eu pour résultat d'assurer le succès de nos réunions publiques où les hommes les plus recommandables de tous les partis peuvent venir exposer leurs idées.

On dit pourtant, et nous le croyons sans peine, que le gouvernement ne voit pas avec un extrême plaisir l'organisation des réunions où se font entendre les hommes connus pour leur esprit d'hostilité ou simplement d'opposition, comme MM. Jules Favre, Pelletan, Jules Simon, Saint-Marc Girardin, Laboulaye, De Broglie etc.; et l'on m'assure que ces réunions seront particulièrement surveillées, que l'administration ne manquera pas l'occasion de sévir si l'un des orateurs abordait le terrain politique interdit par la loi.

Il y a trois jours, les membres de la commission du budget ont été invités à dîner au Tuileries. Contrairement à l'attente qui veut que les députés n'assistent qu'en uniforme aux réceptions de la cour, ceux-ci avaient été autorisés à venir en habit. Après le dîner, l'Empereur a causé assez longuement avec M. Busson-Billault, rapporteur de la commission, et l'a, dit-on, engagé à déposer le plus tôt possible son rapport, pour abrégé d'autant la durée de la session. On suppose d'après cela que le rapport pourra être déposé dans les premiers jours de mars; mais on ne croit pas que la discussion puisse commencer avant les fêtes de Pâques; elle s'ouvrira aux premiers jours d'avril et la Chambre aura ainsi deux mois devant elle pour examiner toutes les questions qui se rattachent au budget.

Il y a eu hier réception au ministère des affaires étrangères. Le jeune comte Walewski y a été fort remarqué. Voilà certes un jeune homme qui débute heureusement dans la vie.

Voici le texte d'un amendement au budget qui va être déposé par MM. Chevandier de Valdrôme, d'Andelarre, de Tillancourt, et le général Lebreton :

« Augmenter de 600,000 fr. l'article II du chapitre XXI de la section VII du ministère des finances pour faire acquitter par les forêts de l'Etat l'intégralité des

centimes additionnels ordinaires et extraordinaires affectés aux dépenses départementales et communales, savoir : centimes départementaux : 384,552 fr.; centimes communaux : 215,848 fr. Total : 600,000 fr. Diminuer de la même somme le chapitre I des recettes du budget de la caisse d'amortissement. »

On causait aujourd'hui dans les couloirs des accidents arrivés à deux députés : M. Denat, député de l'Ariège, a fait hier une chute dans l'escalier du ministère des travaux publics et a été blessé assez grièvement à la tête; M. Gavini, député de la Corse, en revenant de sa circonscription en France était à bord du vapeur *Prince-Pierre*, de la compagnie Valéry, de Bastia. Pendant la nuit de mardi à mercredi, à la hauteur des Iles d'Hyères, ce bateau a été abordé par un navire à vapeur de l'Etat qui l'a coulé. 14 passagers ou hommes de l'équipage n'ont pu être sauvés. M. Gavini a pu être recueilli sain et sauf, sans avoir rien pu sauver de ses bagages.

On dément le bruit de la retraite de M. de Vougy, directeur des lignes télégraphiques et de son remplacement par M. Chevreau, préfet de l'Oise.

Le *Peuple*, de M. J. Vallès, poursuit pour avoir traité de matières politiques, annonce qu'il suspend sa publication. Les méchantes langues disent que les fonds manquent.

Il y a eu grand dîner hier chez les ambassadeurs chinois qui fêtoient le renouvellement de l'année. Ces Chinois paraissent très-familiarisés avec notre civilisation.

Le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie, doit donner cette semaine un grand dîner aux membres du corps diplomatique.

Une annonce effrontée : « Madame Tavernier, rue..., somnambule, célèbre nécromancienne, faisant l'étude de la main et de la tête, selon les règles les plus anciennes de la crâniologie. — Visible de 9 heures du matin à 10 heures du soir. »

Il y aura toujours des imbéciles et des gens qui en vivent.

CH. CAHOT.

PARIS, vendredi 19 Février.

Voilà enfin l'affaire de Grèce terminée. Le *Journal officiel* annonce ce matin que la conférence a tenu hier sa septième et dernière séance. Tout a été arrangé pour le mieux et tout conflit est indéfiniment ajourné de ce côté. L'affaire belge perd aussi ses proportions inquiétantes. Il paraît hors de doute que des explications ont été échangées entre Paris et Bruxelles on ne croit pas que le roi Léopold ait envoyé une lettre autographe à l'empereur, mais on croit que les déclarations du gouvernement ont été jugées satisfaisantes. Ce qui vient de se passer s'appuie uniquement sur les intérêts économiques de la Belgique et non sur une politique de défiance. Ce qui n'empêche pas, disait hier un honorable député, que la Belgique vienne de faire une étude d'économie politique qui pourrait lui coûter cher.

Voilà donc deux points noirs qui viennent de disparaître de l'horizon, et cependant les inquiétudes qui tourmentent l'Europe restent absolument les mêmes. Un diplomate disait l'autre jour que, en s'occupant du conflit Grèce-Turc, l'Europe s'arrêtait trop longtemps aux bagatelles de la Porte, et, caractérisant l'incident des chemins belges, il disait que c'était une petite escarmouche entre les sentinelles perdues de la France et de la Prusse. La Grèce et la Belgique n'ont été que des prétextes prématurés : le moment de la lutte n'étant pas venu, il a bien fallu s'arranger.

Il est bien certain que l'antagonisme de la Prusse et de la France est la cause principale du trouble actuel; et malheureusement cet antagonisme se maintiendra jusqu'à ce que l'une des deux ait été vaincue par l'autre. C'est une nécessité, puisque la Prusse ne peut se maintenir dans le statu quo. Il faut qu'elle absorbe l'Allemagne ou bien qu'elle soit confinée par la force dans des limites infranchissables. La guerre seule peut amener ce résultat. A tort ou à raison, c'est là l'idée qui domine et nous ne pouvons que le constater.

C'est M. Duméril qui a présidé hier la courte séance du corps législatif. Il a été décidé que la discussion des interpellations de M. M. Richard sur les cimetières et de M. Pagezy sur les octrois ne viendrait qu'après le vote de la loi concernant la ville de Paris. La discussion de cette loi commencera lundi; on dit que M. Thiers ne parlera que mardi.

Le ministre d'état n'a pas paru hier à la séance de la Chambre; il étudie à fond ce moment les finances de la ville de Paris, car il devra nécessairement intervenir dans le débat.

Vous pouvez lire dans quelques journaux que A. Rouher se convertit peu à peu aux idées belliqueuses. C'est juste le contraire de ce qu'on disait il y a deux ou trois ans : on prétendait alors qu'il existait entre A. Rouher et M. de Bismarck une alliance offensive et défensive pour le maintien de la paix et de leurs positions. Il est bien possible que le ministre d'Etat n'ait jamais entendu parler de cet absurde canco. Aussi n'attachons-nous pas la moindre importance à ce que rapportent certains faiseurs d'informations, d'après lesquels M. Rouher serait pour la France, le négociateur de la triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie. Il nous semble parfaitement inutile de représenter M. Rouher comme empiétant sur les attributions de M. de la Valette pour conclure de traités secrets et sur celles

de M. de Forcade pour préparer les élections prochaines.

On dit que le général Renard, ministre de la guerre de Belgique, a été reçu aujourd'hui par l'Empereur.

Il doit être dressé un procès-verbal de toutes les réunions de la Conférence; et il serait envoyé par l'ordre de M. de la Valette à toutes les puissances grandes et petites.

M. Rhangabé assistait hier au grand dîner offert par l'ambassadeur ottoman au Corps diplomatique. C'était un dîner de réconciliation.

La réunion publique de Montparnasse a été dissoute hier par le commissaire de police qui était présent, conformément à la loi. On me dit que les assistants se sont retirés sans tumulte; à la porte il y avait un renfort de sergents de ville.

L'autorité a repoussé plusieurs demandes d'autorisation pour des réunions publiques qui devaient se tenir le 24 février. On dit que la publication de la note du ministère de l'intérieur au préfet de police, a été faite en vue de prévenir certaines démonstrations qui auraient pu avoir lieu pour l'anniversaire de la révolution de 1848.

Les journaux du soir démentent les bruits de crise ministérielle à Bruxelles.

Le théâtre du Prince Impérial donne ce soir la 1^{re} représentation des *Forçats du mariage*, un vrai titre de drame du boulevard au crime.

Un mot du *Charivari* : La société des gens de lettres a tenu sa dernière séance dans la salle du Grand Orient. Le local est bien choisi pour une société tant soit peu désorientée.

Dans un grand nombre de départements, les conscrits réunis par bandes après le tirage au sort chantaient avec entrain la *Marseillaise*. Le même fait s'est produit à Paris sur plusieurs points, sans que l'autorité ait jugé devoir intervenir.

Un prestidigitateur qui se fait appeler le *Docteur Epstein*, a donné mercredi une séance, dans l'ancienne salle des Fantaisies parisiennes. Le plus marquant de ses tours, consiste à faire étendre par trois compères un homme sur une table, il prend un sabre, fait semblant de lui couper la tête et tire ensuite d'un tiroir une tête en cire pareille à celle du patient qu'il montre au public comme les bourreaux d'autrefois. Ce tour aussi hideux que bête a été accueilli par des sifflets, l'armoire des Davenport était un spectacle plus gai.

Ch. CAHOT.

BOURSE DE PARIS DU 19 FÉVRIER.

La journée débute en grande chaleur : L'Italien surtout se fait remarquer par ses soubresauts et donne le ton à tout le reste. Le Zuev touche 500 fr. C'est la première fois que cette valeur, dont l'avenir est mystérieux comme le sphinx qui se mire dans les eaux de son canal, atteint le pair depuis son émission. — La fin de la Bourse ne tient pas les promesses de la première heure.

Les offres abondent : on réfléchit que, même en temps de prospérité sans nuances, des cours aussi élevés que nous les avons, seraient à peine justifiés. — Londres reste toujours immobile. Les Bourses en province reflètent fidèlement nos cours de clôture de la veille.

CELLIER.

Le gouvernement commence à s'alarmer de la violence croissante des réunions publiques. Tant que la religion, la morale, le clergé ont été seuls attaqués, il a manifesté l'espérance que la religion l'emporterait et que le bon sens des populations ferait justice de ces attaques passionnées. D'ailleurs, disait on, Dieu est au-dessus de pareilles attaques, et son trône n'est point ébranlé par les clameurs de l'impiété. Mais il paraît que les trônes humains sont moins solides. Les armes purement spirituelles ne sont pas assez puissantes pour les défendre, et la raison suffit d'autant moins à couvrir le pouvoir que pouvoir et raison ne sont pas toujours d'accord.

Les orateurs et les interrupteurs des réunions populaires s'étaient figurés, non sans logique, que la liberté des attaques pouvait se proportionner à la dignité des personnes attaquées. Si tout cela était permis contre la majesté de Dieu, les majestés de la terre ne devaient pas se montrer pour elles-mêmes moins tolérantes ni plus susceptibles. On pouvait tout leur dire, et leur puissance incontestée leur donnait une patience sans limite.

Les réponses de M. Baroche à l'interpellation du baron de Benoist et au discours de M. Ollivier ont été un premier symptôme. Au ton de M. le garde des sceaux, plus encore qu'aux choses qu'il a dites, il était aisé de voir que les nerfs commençaient à se prendre. C'était l'avertissement qui précède le coup. Le coup vient de partir, le projectile est au *Journal officiel*, sous la forme d'une lettre du ministre de l'intérieur au préfet de police. Le gouvernement rappelle à ses agents qu'ils ont le droit de prononcer la dissolution de l'assemblée, si le bureau averti laisse mettre en discussion des questions étrangères à l'objet de la réunion. A lire les procès-verbaux des dernières réunions, on ne se serait guère douté que la loi contenait ces dispositions. Quelle réunion s'est renfermée dans le programme des questions annoncées ? et combien y en a-t-il qui se soient accomplies sans tumulte ?

Il paraît qu'aujourd'hui la patience du gouvernement est à bout; il ne veut plus permettre dans les discussions ce ton sur-aigu qui servirait de diapason aux prochaines réunions électorales.

Que fera la circulaire ? Elle produira l'effet d'un verre d'eau froide dans une fournaise : elle ravivera l'ardeur du feu. Maintenant, la passion populaire est lancée. Des commissaires de police ne l'arrêteront pas; tout au plus provoqueront-ils un conflit qui fournirait un prétexte excellent pour revenir sur la loi elle-même. (Mondé.)

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 19 février.

Absents : MM. Renaux-Lemerre et (Motteley-Jonville (en voyage).

Présidence de M. Constantin DESCAT, maire
Secrétaire, M. Pierre PARENT.

1. Le Conseil : Après avoir entendu la communication du rapport des commissions chargées de l'examen de la question de nivellement de la place, en ajourne le vote, après une très-vive discussion.

2. Renvoi à une commission composée de MM. Ternynck, A. Prouvost et Willebaux, d'un rapport relatif à une action à intenter à M. Alfred Motte pour fourniture d'eau.

3. La réclamation de M. Rasson est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

4. Vote d'un crédit de 1301 fr. 55 pour supplément d'indemnité au sieur Auguste Tiers pour erreur de contenance dans l'expropriation pour la place du Trichon.

5. La demande d'un supplément de crédit de 10,393 fr. pour l'éclairage au gaz est renvoyée à la commission des finances.

6. Renvoi à la commission des travaux publics d'une demande de crédit de 354 fr. 50 pour modification au matériel du métirage.

7. Adoption d'une proposition de M. le maire pour l'emploi d'un crédit voté pour l'asile du Tilleul.

8. Crédit de 255 fr. 54 pour solde de compte au sieur Picavet.

CHRONIQUE LOCALE

On se rappelle qu'avant de quitter Paris, notre Chambre consultative, désireuse d'exposer à l'Empereur lui-même les souffrances de notre industrie, avait sollicité une audience de Sa Majesté.

Nous apprenons qu'une dépêche de notre honorable député M. J. Brame, adressée à M. le Président, vient de lui annoncer que les délégués réunis des Chambres de Roubaix et de Tourcoing seront reçus demain dimanche, à une heure, au palais des Tuileries.

Ces députations viennent de partir pour Paris et les Maires des deux villes se sont joints spontanément à elles, poussés par leurs sympathies pour leurs administrés, et pour ceux qui poursuivent sans relâche la défense des intérêts si compromis de nos centres manufacturiers.

Nous avons reçu hier soir communication du décret suivant :

« NAPOLEON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat, au département de l'intérieur;

Vu le jugement du tribunal civil de Lille en date du 16 juillet 1867;

La délibération du Conseil municipal de Roubaix du 10 décembre 1867;

L'avis du préfet et les autres pièces de l'affaire;

Les lois des 10 vendémiaire an IV et 18 juillet 1837;

La section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes de notre Conseil d'Etat entendue;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Il sera établi d'office sur la ville de Roubaix (Nord), pendant quatre années à partir de 1869, une imposition extraordinaire de six centimes un quart contributions directes payées à Roubaix en 1867, conformément aux lois des 10 vendémiaire an IV (titre 5, art. 9), et 18 juillet 1837 (art. 58). Le rôle de cette imposition ne comprendra que les personnes domiciliées à Roubaix le 16 mars 1867 à l'exception du sieur Roussel-Lecomte.

Le produit de ladite imposition devant s'élever à environ cent soixante-deux mille trois cents francs (163,300 fr.) sera affecté au paiement de la condamnation prononcée pour la décision ci-dessus visée y compris les frais et les intérêts.

Art. 2. — Nos ministres, secrétaires d'Etat aux départements de l'intérieur et des finances, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 2 septembre 1868.